

VILLE DE PONT-DE-CLAIX

ARRETE DU MAIRE n° 008 / 2021

Service : Questure
Tel. : 04 76 29 80 06
Ref. : BM/MP

OBJET : Délégation de signature à Madame Catherine LAMBRESA – Responsable de service « Administration Centrale et Logistique des Services Techniques »

Le Maire de la Ville de PONT DE CLAIX,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-19, L 2122-20

VU le Code de la Commande Publique

CONSIDERANT que le Maire peut déléguer sa signature au directeur général des services, au directeur général adjoint, au directeur des services techniques et aux responsables de services communaux,

CONSIDERANT les fonctions exercées par Madame Catherine LAMBRESA, Attachée Territoriale – Responsable de service « Administration Centrale et Logistique des Services Techniques »,

CONSIDERANT que dans un souci d'une bonne administration locale, il est nécessaire de lui donner délégation de signature,

ARRETE

ARTICLE 1 : Sous ma surveillance et ma responsabilité, une délégation de signature est donnée à Madame Catherine LAMBRESA, Responsable de service « Administration Centrale et Logistique des Services Techniques » à compter du 1^{er} mars 2021 et jusqu'à abrogation de cet arrêté :

– la signature des bons de commandes et bons d'engagement des dépenses et recettes communales (fonctionnement et investissement)

dans la limite des crédits qui lui sont confiés et dans le respect des textes relatifs au Code de la Commande Publique dans les domaines suivants :

- Administration générale
- Régie de transport
- Garage
- Magasin.

ARTICLE 2 : La signature devra être précédée de la mention suivante :

Pour le Maire
Et par délégation,
La Responsable de Service,
C. LAMBRESA

ARTICLE 3 : Le spécimen de signature de Madame Catherine LAMBRESA ayant reçu délégation est déposé ci-après :



ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Pont de Claix dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Grenoble (2, place de Verdun – 38000 GRENOBLE) dans le délai de deux mois à compter de la publication ou notification de l'arrêté ou à compter de la réponse de l'administration, si un recours administratif a été préalablement déposé.

ARTICLE 5 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à :

- Monsieur le Préfet de l'Isère
 - Madame la Trésorière Principale de Vif
 - Madame Catherine LAMBRESA – Responsable de service «
 - Service financier
 - Direction du Cabinet
- et publié au recueil des actes administratifs de la Commune

Acte rendu exécutoire par :

- dépôt en Préfecture le 25/02/2021
- publication le 25/02/2021.

A Pont de Claix, le 24 février 2021

Le Maire,
Christophe FERRARI.





- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : COMMUNE DU PONT DE CLAIX

Utilisateur : TSIGRIS Gaelle

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Actes individuels
Numéro de l'acte:	AR_2021_008
Date de la décision:	2021-02-24 00:00:00+01
Objet:	Délégation de signature à Madame Catherine LAMBRESA – Responsable de service « Administration Centrale et Logistique des Services Techniques »
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	5.5 - Delegation de signature
Identifiant unique:	038-213803174-20210224-AR_2021_008-AI
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
038-213803174-20210224-AR_2021_008-AI-1-1_0.xml	text/xml	967
nom de original:		
AR_2021_008Questure_Delegation_LAMBRESA.pdf	application/pdf	370988
nom de métier:		
99_AI-038-213803174-20210224-AR_2021_008-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	370988

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	25 février 2021 à 10h50min36s	Dépôt initial
En attente de transmission	25 février 2021 à 10h50min37s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	25 février 2021 à 10h50min38s	Transmis au MI
Acquittement reçu	25 février 2021 à 10h55min49s	Reçu par le MI le 2021-02-25